

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Décembre 1880.

Chronique générale.

Personne certainement ne s'est laissé prendre aux protestations du ministère contre tout soupçon d'hostilité à la Religion catholique et au clergé.

Après le crochetage des couvents, voici venir la fermeture, à coups d'arrêtés préfectoraux, des cercles catholiques; et pendant que l'on chasse l'ouvrier de ces paisibles et honnêtes asiles, on lui ouvre à deux battants les portes du cabaret et de l'estaminet.

Enfin, il n'est pas un ministre, depuis M. Ferry et y compris M. Farre, qui ne s'applique à restreindre le respect dû à la Religion catholique et qui n'apporte quelque entrave au plein exercice de son culte.

Paris, le 18 novembre 1880. Monsieur, la loi du 12 juillet 1880 (publiée au Journal officiel du 14 du même mois) a abrogé la loi du 18 novembre 1844, relative au repos du dimanche et des fêtes religieuses.

En conséquence de cette abrogation, il y a lieu actuellement de considérer comme sans effet la clause introduite dans les cahiers des charges régissant les entreprises de travaux exécutés pour le compte du département de la guerre en vue d'interdire le travail le dimanche et les jours fériés.

Vous veillerez, en outre, à ce que cette clause ne soit pas reproduite dans les

cahiers de charges que vous auriez à me soumettre à l'avenir.

FARRE.

Nous verrons ce que deviendra la discipline militaire lorsqu'on sera parvenu à détruire le respect des choses saintes dans l'armée et dans les ateliers de la guerre.

La gauche du Sénat s'est réunie hier à une heure; elle s'est occupée de la proposition de M. Lenoël, sur les desservants de campagne. La même réunion s'est occupée du projet de loi sur la magistrature.

On a distribué aux sénateurs le projet de loi sur la magistrature voté par la Chambre.

L'affaire de M. Cotton, évêque de Valence, accusé d'outrages envers M. Constans, est venue hier devant la chambre correctionnelle de la cour de Paris.

Sa Grandeur a paru devant la cour en soutane violette; ses deux grands vicaires l'accompagnaient.

Au commencement de l'audience, le vénérable accusé a déclaré qu'il n'avait pas eu l'intention d'offenser ou d'injurier personne.

M. le procureur général Dauphin a conclu son réquisitoire en demandant à la cour d'infliger une amende de 16 fr.

M. Robinet de Cléry a soutenu avec éloquence que la lettre incriminée ne saurait offrir matière à une pénalité; il a adjuré la cour de défendre l'épiscopat contre les attaques audacieuses du gouvernement.

Messieurs, a-t-il dit solennellement, on veut vous renverser de vos sièges. Cet arrêt sera peut-être l'un des derniers que vous aurez à rendre. J'ai confiance qu'il vous honorerait.

La chambre est présidée par M. le premier président Larombière; à ses côtés, MM. Hello et Brière-Valigny, puis M. M. de Lordero, Huat, Brunet, Portalis, etc.

Après une délibération d'une heure, la cour acquitte purement et simplement le prélat qui, au sortir de l'audience, est accueilli, dans le vestibule du Palais, par des marques unanimes de respectueuse sympathie.

Nous lisons dans l'Avenir militaire :

La 8e chambre de la police correctionnelle, par son jugement du 27 novembre, vient de laver l'affront fait à l'armée dans la personne d'un de ses généraux les plus méritants, sous le ministère duquel a été commencée sa réorganisation.

Tous les vrais Français, à quelque parti qu'ils appartiennent, ont suivi avec une émotion douloureuse les débats de cette triste affaire. Nous nous sommes abstenus jusqu'ici des moindres commentaires sur les infâmes accusations de concussion et de trahison lancées par les ennemis du général; nous ne voulions pas donner prise à ceux qui ont eu la prétention de ranger l'Avenir militaire dans un parti politique.

Le jugement prononcé nous donne la satisfaction de pouvoir affirmer hautement la loyauté et le patriotisme du général de Cissey, dont nous n'avions jamais douté, malgré les imprudences de l'homme privé. Quant à ses calomnieux, le tribunal, tout en se montrant plus indulgent pour eux que pour M. Yvan de Wœstynne, en a fait justice: ils peuvent se poser en réorganiseurs de notre armée, elle est en mesure d'apprécier désormais l'autorité de ceux qui ont cherché à la salir dans la personne de ses chefs les plus distingués.

Nous attendons maintenant avec cu-

riosité les résultats de l'enquête parlementaire.

Nous devons enregistrer une très-importante nouvelle qui est le couronnement des protestations des chambres de commerce contre le rachat des chemins de fer par l'Etat.

La chambre de commerce de Paris s'est prononcée contre l'immixtion du gouvernement dans l'exploitation des chemins de fer, tout en reconnaissant qu'il y a lieu d'opérer, au point de vue des tarifs, des modifications qui sont réclamées par certains intérêts commerciaux.

Est-il vrai que M. le lieutenant-colonel Jung ait reçu, il y a quelques jours, une lettre du général Farre, ministre de la guerre, lui faisant connaître que « le fâcheux retentissement » dont son nom a été l'objet rendait sa situation au ministère très-difficile, et qu'en raison de cette circonstance, le ministre se voyait dans la nécessité de le relever de son emploi?

Est-il vrai que, par la même lettre, M. le général Farre ait prévenu M. Jung que son traitement lui était maintenu provisoirement, mais qu'il devait s'abstenir de se présenter au ministère de la guerre, jusqu'à ce que les procès pendants fussent jugés?

Si nos renseignements ne sont pas exacts, nous sommes prêts à les rectifier.

(Tablettes d'un Spectateur.)

L'un des crocheteurs du couvent des Dominicains de Lille, le sieur Woutiers, serrurier, a reçu assignation, à la requête de M. Eugène Monvoisin, prêtre Dominicain, à comparaître, le mercredi 15 décembre, par-devant le tribunal correctionnel de Lille (2e chambre).

Attendu que, le samedi 6 novembre dernier, le sieur Woutiers, soit par lui-même, soit par des ouvriers qu'il avait fournis dans ce but, a enfoncé ou fait enfoncer les portes du domicile du requérant;

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

JEANNE DE VALBRET

(Suite.)

C'en était trop. Évidemment Jeanne n'avait pas conscience de son excessive complaisance. « Dites vite ! » Oh ! cela signifiait bien pour M. de Radowitz que cette enfant était sous le charme de ce sentiment nouveau qu'il voulait éveiller en son âme; cela impliquait l'autorisation d'aller jusqu'au bout et de ne la point laisser partir sans lui donner, par un aveu positif, la certitude d'être aimée.

M. de Radowitz le comprit ainsi. — Que je dise ce mot ! reprit-il avec une passion croissante et en pressant, cette fois, la main que la jeune fille continuait à lui abandonner... Oh ! ne vous en effrayez pas, murmura-t-il en approchant ses lèvres de l'oreille qui semblait se tendre pour recueillir ce mot magique : Jeanne, je vous aime !...

Cette fois, Jeanne faillit perdre tout à fait connaissance. Elle porta vivement à son front la main qui lui restait libre, et son beau corps se pencha en arrière.

M. de Radowitz la vit chanceler et il la retint dans ses bras.

Jeanne sentit cette étreinte; elle rappela toute sa raison et s'empressa de dire en se dégageant doucement :

— C'est fini... Monsieur... une vapeur !... Décidément je suis folle !... Parlons...

Des promeneurs s'engageaient en ce moment dans le labyrinthe enchanté où s'étaient passés, en moins de temps que nous n'avons pris à les décrire, ces scènes enivrantes du premier amour.

Mlle de Valbret et son cavalier disparurent et se mêlèrent à la foule, pour se mettre à la recherche de lord Feymer.

Quand ils l'aperçurent, ils auraient pu voir aux coins de ses lèvres un fin et significatif sourire. Mais l'état de leur esprit les laissait étrangers à tout.

Seulement, quand il jugea que quelques pas à peine les séparaient encore du diplomate, M. de Radowitz demanda tout bas à Jeanne si elle lui en voulait des paroles qu'il avait osé laisser échapper.

Comme elle ne répondait pas, il suspendit sa marche et insista sur sa question.

— Oh ! que ne puis-je me jeter à genoux, murmura-t-il, pour implorer mon pardon.

— Chut ! fit-elle.

— Mais encore, reprit-il, ce pardon, n'en ai-je pas besoin ?

— Non ! dit-elle avec un adorable accent.

Et elle s'échappait en même temps pour prendre le bras de lord Feymer.

— En ce cas, dit M. de Radowitz qui contenait à peine l'ivresse de son âme, au revoir, mademoiselle.

Jeanne, toute émue, raconta ce qu'elle voulut de cet incident à lord Feymer, en mettant sur le compte de son indisposition le trouble qui la tourmentait.

Quelques minutes après elle avait quitté le bal.

En se retrouvant auprès de Lucy, elle ne laissa pas à son amie le temps de l'interroger; elle se jeta dans ses bras et appuya sa tête sur son épaule.

Elle gardait le silence et des larmes tombèrent de ses beaux yeux.

— Qu'avez-vous, Jeanne ? dit Lucy avec anxiété... du chagrin ?

— Non.

— Vous l'avez vu peut-être ?

— Oui.

— Eh bien ?...

— Il m'aime, Lucy, il me l'a dit.

— Et vous ?...

A cette dernière question, les larmes de Jeanne coulèrent plus abondantes, son cœur battit avec force, et ce fut au milieu des sanglots qu'elle murmura :

— Oh ! moi aussi, je l'aime !...

Un long silence succéda à cette suprême confidence; et quand les deux amies se furent séparées pour prendre du repos, Jeanne était soulagée, et elle put s'endormir dans les rêves que ne pouvaient manquer d'évoquer ces commencements de son ardent et chaste passion.

VII

Deux jours après le petit événement que nous venons de retracer, lord Feymer reçut la visite du lieutenant-colonel attaché à l'ambassade de Prusse.

— Mon cher ami, lui dit celui-ci, vous ne devinez jamais l'objet qui m'amène chez vous.

— Eh mais ! colonel, c'est un défi que vous portez là à un vieux diplomate.

— Je n'y songeais pas, dit le colonel en riant, mais, après tout, il me plairait assez de vous rendre en défaut !

— Pour l'honneur de la diplomatie, mon ami, je ne vous laisserai pas ce plaisir.

— Ce serait curieux ! Moi qui me croyais le porteur d'un secret encore impénétrable !... Du reste, cela me gênera peut-être moins que vous le sachiez et que vous aplanissiez ainsi les petites difficultés de ma tâche.

— Mon Dieu ! il y a longtemps que ce secret n'en est plus un pour moi. J'ai même la fauité de vous assurer que j'en ai fait la découverte avant

» Que cet acte, accompli contrairement à tous droits, constitue le délit ou la complicité de délit de bris de clôture, prévu et puni par l'article 456 du Code pénal ;

» Que ce délit a causé au requérant un préjudice dont il est dû réparation ;

» S'entendre condamner à payer au requérant la somme de deux mille francs à titre de dommages-intérêts avec les intérêts judiciaires et les dépens de l'instance.

» Indépendamment des peines qu'il plaira au ministère public requérir dans l'intérêt de la vindicte publique. »

La liberté républicaine se manifeste dans le département du Gard avec un éclat tout particulier, grâce au zèle du préfet Dumarest, surnommé Dubourbier. Les révocations tombent comme grêle, frappant avec une égale injustice le haut et le petit fonctionnaire. Les colères olympiennes du sieur Dumarest ne dédaignent pas de s'exercer même contre de pauvres gardes champêtres.

La Gazette de Nîmes nous apporte la liste des révocations du jour; nous y trouvons inscrits les noms de MM. A. de Lamothe, archiviste du département du Gard, relevé de ses fonctions pour avoir refusé de donner son adhésion par écrit à l'exécution des décrets; Mauger, Pagès et Willig, commissaires de police, anciens militaires couverts de blessures, plusieurs fois cités à l'ordre du jour; Viala et Vié, gardes champêtres, suspects de n'être pas « dévoués au gouvernement. »

Ajoutons que M. Cabiac, sous-chef de cabinet du maire, vient d'être mis en retrait d'emploi, après vingt années de bons et loyaux services.

ENCORE M. LAISANT.

La France prend à partie les citoyens Laisant et Rochefort et les somme d'interjeter appel du jugement qui vient de les condamner.

« Puisqu'ils ont, disent-ils, tous les moyens de faire les preuves des prétendus faits allégués, c'est donc aux condamnés Laisant et Rochefort à interjeter appel sans aucun retard et sans autre délai que le temps d'assigner et de faire venir et comparaitre leurs 45 témoins, y compris, sous le n° 24, le spectre du colonel Clément, dont le suicide, la mort et l'enterrement sont authentiques. »

» Les commissions d'enquête, même les plus actives, sont lentes, très-lentes dans leur œuvre.

» Citoyen Laisant et citoyen Rochefort, s'il est vrai que vous avez hâte et pouvoir de faire la lumière sur les ombres du ministère de Cisse, l'appel ! l'appel !

» L'appel sans aucun retard !

» Avant le 25 décembre, la cour peut avoir prononcé. »

ceux qu'il intéresse le plus directement. Et je vous jure que personne ne m'en a jamais parlé.

— J'admire votre sagacité, mon ami, aujourd'hui elle me renverse.

— Vous venez donc, cher colonel, m'annoncer officiellement que votre charmant neveu aime M^{lle} de Valbret et que M^{lle} de Valbret pourrait bien aimer votre neveu...

— Achevez, mon ami, et je proclamerai partout combien il est à la fois agréable et facile d'accepter une mission auprès de vous.

— J'achève... Et naturellement vous allez me demander, pour ledit neveu, la main de Jeanne.

— Et vous me répondez ?...

— Je réponds que cela passe mes pouvoirs, mais qu'il peut compter sur mon appui dévoué. Jeanne, en effet, mon ami, a un oncle et tuteur qui n'a fait que me prêter cette chère et belle enfant. Le comte de Valbret ne peut vouloir que le bonheur de sa pupille; et bien certainement il s'en rapportera aux conseils que je lui donnerai.

— Cela suffit, mon ami; je ne saurais trop vous remercier de l'accueil charmant que vous avez fait à mes délicates propositions et de la grâce assez rare, il me semble, avec laquelle vous m'avez aidé à remplir avec bonheur ma mission.

— Vous êtes venu sur mon terrain, colonel, et, en bonne justice, je devais écarter aussitôt ces petites difficultés dont vous parliez et y a un ins-

AUTOUR DE M. GRÉVY.

Nous extrayons les passages suivants d'un article du Figaro :

« ... Toutes les biographies font naître M. Grévy en 1843. C'est une erreur. Je le sais. »

» M. Grévy est né le 15 août 1807, et il a bel et bien soixante-treize ans. Il est vrai qu'il ne les paraît point. C'est un Franco-Comtois solidement construit, robuste et carré. Dieu lui prête vie !

» Quelques biographes imprudents ont fait figurer M. Grévy à l'attaque de la caserne Babylone, pendant la Révolution de 1830. Ce fait, disons-le en passant, ne peut être exact qu'avec la date certaine que je donne. J'ignore du reste quel a été son rôle pendant les Trois-Glorieuses. Ce que je puis dire cependant, d'après les rapports de ses camarades d'école, c'est qu'ils l'ont toujours connu tranquillement républicain. Il disait déjà en 1832 ce qu'il devait dire avec plus d'autorité en 1848, quand il fut nommé commissaire de la République, dans le département du Jura :

« — Je ne veux pas que la République fasse peur. »

» Je ne trouve pas que M. Grévy ait donné à la République, dont il est le Président, une figure très-rassurante.

» ... Jamais, du reste, M. Grévy ne fut un avocat très-occupé. Il était très-paresseux, me disait-on, ce qui l'a peut-être empêché de réussir au Palais aussi bien qu'il l'aurait pu.

» M. Grévy n'a jamais pu secouer cette paresse qui était dans son tempérament. A moins de nécessités urgentes, il ne se lève guère avant midi ou une heure, comme les jolies femmes, de la compagnie desquelles il passe pour friand. — A cette heure, M. Dutaurer a déjà fini sa journée.

» Avec sa bonhomie malicieuse et ses grâces un peu rustiques, il sait plaire. De même qu'il tourne fort bien les petits discours de circonstance, il sait tourner fort joliment un compliment aux dames, et sa respectabilité ajoute encore du piquant à ses phrases. Il s'écoute un peu parler et vous en impose doucement.

» Il fut toujours ainsi. Sa jeunesse et sa vieillesse ont eu ce même air grave, aimable et finot.

» C'est ainsi qu'il sut plaire à M^{lle} Grévy. Voici dans quelles circonstances.

» M^{lle} Grévy est la fille d'un petit tanneur de Narbonne, et fut quelque temps modiste dans cette ville.

» Peu de temps avant la Révolution de 1848, ses frères, qu'elle accompagna, vinrent pour affaires à Paris, où ils désiraient s'établir. Ils eurent besoin d'un avocat et furent mis en rapport avec M. Grévy, qui vit leur sœur, s'éprit d'elle, et l'épousa dans la suite.....

» Tous ceux qui ont connu M^{lle} Grévy ne m'ont dit d'elle que du bien. On m'en a toujours parlé comme d'une bonne femme très-simple et pleine de cœur.

» Je ne suis pas sûr que la simplicité de M. Grévy ne soit pas un peu effarouchée du

luxe qu'il subit autour de lui. Il doit trouver son nouveau bien-être hors de proportion avec ses goûts modestes.

« ... La République, qui ne fait que singler les monarchies déchues, le contraint à user de tous les avantages impériaux et royaux qui sont attachés à la place qu'il tient. On peut dire de la Monarchie ce que Bayle disait de l'empire d'Alexandre : — « Les morceaux en sont bons. »

» M. Grévy est en forêt dans la posture de Charles X, et il habite l'Elysée tout comme un prince-président. Il habiterait les Tuileries comme Louis XVI si la Commune ne les avait brûlées par prévoyance. La France républicaine est si bien demeurée monarchique qu'elle ne peut concevoir un président qu'à la ressemblance d'un roi.

» Quoique M. Grévy ne me paraisse pas avoir toute la belle tournure d'un grand chef d'Etat, je crois qu'on aurait pu moins bien choisir.

» M^{lle} la princesse de Hohenlohe disait l'hiver dernier devant cinquante personnes qui l'ont entendue :

« — Je vous assure, vous prendriez à Dresde ou à Weimar un petit avocat, que vous ne trouveriez certainement pas aussi bien. »

» Ce sont les mœurs de la monarchie constitutionnelle qui ont donné aux hommes publics de cette génération la bonne tenue représentative dont on commence à se fureusement déshabiller.

» Le jour où l'on allait à Versailles nommer un président, M. E. About disait à M. de Girardin, dans une conversation particulière :

« — Grévy est chasseur, buveur, galant et grave, c'est le Président qu'il faut aux Français. »

» C'est cette gravité, dont notre spirituel confrère enveloppait tout l'homme, qui a fait la fortune de M. Grévy. Je suis tenté de dire, avec La Rochefoucauld, que cette gravité est un mystère du corps inventé pour cacher les défauts de l'esprit. Cette gravité n'est pas chez M. Grévy un témoignage de force et d'activité. Cet apprêt le met en valeur, et ceci, joint aux qualités d'un esprit raisonnable, sert à exagérer la bonne opinion qu'on peut avoir de lui.....

» Si cette gravité a des avantages, elle a aussi des inconvénients.

» Elle a pu donner plus de poids à ses qualités, de raison et d'intégrité, mais elle a aussi donné, dans l'opinion publique, trop d'importance à ses goûts innocents, à ses façons d'être, à ses amitiés fidèles.

» Que M. Grévy prenne une queue de billard ou un fusil, cela devient tout de suite une affaire. Son air grave fait qu'on prête une attention sérieuse à ses moindres actions, — de même que son air très-réfléchi donne à ses épargnes domestiques et à sa retenue judiciaire un certain air auquel on ne prendrait pas garde si l'on avait affaire à un homme plus léger.

» On dit qu'il représente mal la générosité française. M. Grévy connaît mieux qu'un autre le prix de l'argent, et il aurait raison d'agir ainsi s'il n'était point le chef de l'Etat....

Jeune, émue et souriante, souscrivit à tout ce qu'avait arrêté son ami, de concert avec son futur oncle, et quand elle regagna son appartement, elle s'empressa de faire connaître son sort à Lucy qui la complimenta en l'embrassant mille fois.

(A suivre.) THEOPHILE DENIS.

Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

LUNDI 6 décembre 1880.

A la demande générale,

GRAND SUCCÈS

Quatrième et dernière représentation de

LA FILLE DU TAMBOUR-MAJOR

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Chivot et Duru, musique de Jacques OFFENBACH.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

» M. Grévy n'en prend pas assez à son aise avec son argent. Il gère la fortune du Président de la République comme il gère la sienne propre, — et tout le reste à l'avenant.

» Vous avez vu la grave comédie qui s'est jouée quand il a fallu nommer M. Albert Grévy gouverneur civil de l'Algérie. L'Algérie a dû pétitionner pour être admise à l'honneur d'être gouvernée par le frère de notre Président. M. Grévy n'a fait que céder au vœu de l'opinion d'une province tout entière. Tout cela est à pouffer de rire.

» Un de nos plus spirituels sénateurs de la droite disait à ce propos :

« — Il est vraiment fâcheux qu'il n'y ait pas un abbé Grévy. On en ferait un cardinal. »

» Il n'y a vraiment rien que d'honnête et d'estimable en tout ceci. Mais il est permis de sourire. Parfois cette Présidence ressemble un peu trop à la présidence d'une société par actions, dont le président serait le principal actionnaire.

» En 1848, M. Grévy n'admettait pas que la République eût un président. On connaît l'amendement Grévy.

« — Un président, disait-il, est aussi dangereux pour la liberté, qu'inutile à la direction des affaires. »

» M. Grévy semble être resté fidèle à son principe. S'il n'est point dangereux pour la liberté, tout nous le montre au moins nuisible à la direction des affaires.

« — Si les choses vont trop loin, disait-il l'autre jour au général Chanzy, je me retirerais. »

» N'y avait-il vraiment pas autre chose à répondre au général pour calmer ses craintes ?

» Cette immobilité politique est-elle bien encourageante ?

» M. Grévy a toujours vu dans la dignité présidentielle « un retour aux formes monarchiques et une espérance d'avenir pour les partis. »

» Qu'il se rassure du moins sur ce point. Sa présidence n'a point du tout une tournure monarchique. Il a su très-bien éloigner le monde de lui. Il n'a su gagner ni sa confiance, ni son admiration.

» Le monde est demeuré monarchique. — Il faudra toujours compter avec l'écrasante majorité que le monde représente.

» Sur ce, laissez-moi terminer par une anecdote dont chacun tirera la moralité qu'il lui plaira.

» Je suis sûr que vous ne saviez pas que le cocher du comte Bernard d'Harcourt a failli entrer au service de M. Grévy, tout comme Trompette est entré au service de M. Gambetta.

» On vint à l'Elysée faire à notre cocher de si belles propositions que celui-ci ne crut pas d'abord pouvoir refuser.

» Il fit part de ses hésitations au comte qui le laissa naturellement libre de faire à sa guise.

» Après huit jours de perplexité, notre homme revint dire à son maître qu'il avait consulté ses camarades et qu'il n'entrerait point à l'Elysée.

« — J'ai craint, dit-il, que cela ne nuisît trop à ma carrière. »

» Ce mot épique ne signifie pas grand chose. Ce n'est qu'un trait de mœurs.

» Mais, dans quelle société vivons-nous donc, pour qu'un cocher se permette ainsi de mépriser les avantages que veut lui faire le gouvernement ! »

Etranger.

Berlin, 3 décembre.

Les puissances ont décidé de rappeler immédiatement leurs navires, et, par conséquent, elles ont repoussé la proposition du cabinet anglais, qui avait demandé de prolonger la présence de la flotte dans l'Adriatique jusqu'au 34 décembre.

La Russie a proposé de proclamer Bataoum port franc.

Dans quelques jours, les navires français, allemands et italiens quitteront les eaux de Cattaro.

L'escadre anglaise et l'escadre russe iront hiverner au Pirée.

Londres, 3 décembre.

On dément la nouvelle donnée par le Standard que la Grèce aurait notifié au gouvernement anglais son intention de recourir à la force dans le cas où la flotte internationale recevrait l'ordre de se séparer.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 décembre.

Les dispositions à la hausse sont incontestables. Le marché, néanmoins, semble défilé. Ainsi, notre 0/0 varie de 119.40 à 119.25. On fait, en dernière heure, 119.30. Nos grandes valeurs françaises sont beaucoup plus fermes, par suite de la facilité qu'ont rencontrée les opérations de report. L'action du Crédit foncier s'est élevée à 1,380, à la suite de ce cours, il s'est produit, comme d'ordinaire, quelques réalisations de bénéfices; mais la tendance est très-nettement indiquée dans le sens de la hausse.

C'est le 9 décembre courant qu'a lieu la deuxième assemblée constitutive du Crédit foncier algérien. A mesure qu'on approche de la date où la nouvelle institution va fonctionner, le titre est plus recherché.

Nous trouvons la Banque de Paris à 1,155 et 1,150. Le Crédit lyonnais est mieux tenu à 970. Cette amélioration s'accusait depuis quelques jours. La Société générale fait 575. On est à 682.50 sur le Crédit mobilier français et à 680 sur l'action de jouissance du Crédit mobilier espagnol. On trouve, en général, ces deux derniers cours excessifs. Il en résulte des réalisations.

La Société de dépôts et comptes courants est à peu près immobile à 708.75 et 710. On est à 730 sur le Crédit industriel.

La Banque ottomane est aux environs de ses cours précédents. Il faut reconnaître que des impressions semblables agissent sur le 5 0/0 Turc, puisqu'on clôture à 12.97 1/2, après avoir ouvert à 13.40.

Sur les fonds étrangers, les premiers et les derniers cours du jour nous fournissent les prix les plus hauts et les plus bas. L'italien va de 88 à 87.75; le Florin d'Autriche, de 75.25 à 75; le Florin hongrois, de 96.25 à 96; et le Russe 5 0/0, de 97 à 96.75.

En somme, les dispositions sont bonnes et les capitalistes ont intérêt à faire leurs emplois de fonds aux cours actuels.

Chronique militaire.

LE COUCHAGE DES TROUPES.

Malgré les promesses faites à la Chambre par le ministre de la guerre et les observations si souvent faites par la presse entière, le service des lits militaires n'en continue pas moins à faire coucher nos soldats sur des fournitures de campement.

Depuis l'arrivée du contingent, 190 hommes en moyenne par régiment sont couchés dans des lits qui, à la vérité, n'en sont pas, composés d'une méchante paille, d'un traversin rempli de paille, d'un drap, de deux couvre-pieds, et, pour tout châlit, le plancher.

Ne serait-il pas temps que l'intendance militaire, qui revendique pour elle seule le privilège exclusif de représenter la famille absente, et qui, à plusieurs reprises, a affirmé qu'elle étendait sa vigilante sollicitude sur tous les enfants que le pays envoie à l'armée, ne serait-il pas temps que l'intendance prit enfin les mesures nécessaires pour assurer à chaque homme un mode de couchage plus hygiénique et moins élémentaire? Il est vraiment pénible de constater qu'au moment où nous entrons dans la saison rigoureuse, beaucoup d'hommes sont réduits à coucher sur une simple paille.

Il est probable, il est même certain que l'on restera sourd à nos objurgations, et que nos pauvres troupes continueront, comme par le passé, à être mal couchés. Si pareille chose se fût produite sous le gouvernement de l'Empereur, les députés de l'opposition, les mêmes qui sont aujourd'hui au pouvoir, n'eussent pas manqué de pousser des cris de paon; tous les journaux de l'opposition, les officiers d'aujourd'hui, eussent rempli leurs colonnes de leurs gémissements, en disant qu'il était infâme d'avoir aussi peu de soucis du bien-être des enfants du peuple, etc., etc.

Aujourd'hui, ces mêmes républicains, gorgés d'or, de places et d'honneurs, ne songent qu'à jouir et à bien vivre, et, pourvu qu'ils fassent bombance et le reste, ils se moquent que les enfants de ce peuple, qu'ils cajolaient tant jadis, soient mal couchés.

Paie, bon peuple, travaille et souffre! tes maîtres, qui te doivent tout, s'enrichissent et s'enrichissent à tes dépens; n'es-tu pas assez payé?

Ta consigne est de te faire et de courber l'échine.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Voici le prix des places pour le grand Concert Populaire que l'Association Artistique d'Angers donnera à Saumur vendredi prochain :

Stalles d'orchestre, — Loges de balcon, — Stalles de balcon, — Baignoires, — Avant-scènes d'entresol, — Avant-scènes de rez-de-chaussée, — Chaises dans l'orchestre, 6 fr. (pour MM. les Officiers, 5 francs);

Loge de MM. les Officiers, 4 fr.;
Premières Loges, — Première Galerie, — Avant-scènes de premières Loges, — Parquet, 4 fr. (pour MM. les Sous-Officiers, 2 fr. 50);
Parterre, 1 fr. 75; — Parterre militaire, 1 fr.;
— Deuxième Galerie, 1 fr.; — Amphithéâtre, 50 centimes.

THEATRE. — Nous rappelons que lundi soir aura lieu sur notre scène une dernière représentation de la *Fille du Tambour-Major*, que tout le monde a déjà vu peut-être, mais que chacun voudra certainement revoir encore.

Météorologie. — Nous avons eu depuis dimanche cinq jours de brouillard consécutifs; hier seulement le ciel s'est éclairci, le soleil a brillé; aujourd'hui le temps est redevenu sombre. Mais une dépêche de New-York nous annonce qu'une tempête dangereuse atteindra l'Angleterre et la France du 5 au 7 décembre, accompagnée de pluies et de neige.

ANGERS.

Le jugement d'hier. — Le tribunal d'Angers a vidé son délibéré et rendu son jugement dans l'affaire du ministère public contre M. Blavier, prévenu de réunion illégale d'une association non autorisée.

Le tribunal a écarté le premier chef de la prévention et reconnu que la réunion convoquée et présidée par M. Blavier n'était pas illégale, qu'il n'était pas nécessaire de se munir d'aucune autorisation préfectorale ou municipale, attendu qu'elle n'avait d'autres caractères que ceux d'une réunion privée entre citoyens libres.

Le jugement du tribunal reconnaît, sur ce point, que le commissaire de police Pohn a constaté lui-même que la réunion était uniquement privée, qu'aucune des salles du Cercle du Boulevard, autre que celle où s'est tenue la réunion, n'était ouverte ni éclairée, et qu'enfin la porte extérieure avait été refusée à tous les invités qui n'étaient pas munis de leur lettre d'invitation.

Sur le second chef de la prévention, le délit d'association non autorisée, le jugement du tribunal l'écarte également, constatant que la réunion du 13 novembre n'avait à aucun degré ce caractère.

En conséquence, le tribunal renvoie M. A. Blavier des fins de la plainte, sans dépens.

Nous est-il permis de dire au ministère public, et à M. Assiot, que si M. A. Blavier n'a pas encore de casier judiciaire, — malgré leurs téméraires desirs — il reste au casier d'honneur où l'ont placé la croix de chevalier en 1848, pour avoir combattu les communaux d'alors, et celle d'officier, conquise, en 1870-71, en face des Prussiens?

(Union de l'Ouest.)

LOUDUN.

Mercredi dernier, vers midi, le feu se déclarait dans un bâtiment situé sur le champ de foire de Loudun, et appartenant à M. Ducasse, aubergiste et épicerie. Aux premiers cris d'alarme, les pompiers, secondés par quelques habitants — malheureusement pas assez nombreux — sont accourus sur le lieu du sinistre, et c'est avec beaucoup de peine que les autorités et la gendarmerie ont pu réussir à faire la part du feu et préserver la maison d'habitation et le magasin d'épicerie. Les écuries, les fenils et un atelier de maréchalerie y attaché ont été complètement brûlés; il ne reste que les murs.

Nous ignorons la cause de ce sinistre. Les pertes sont couvertes par une assurance. (Journal de la Vienne.)

TOURS.

La ville de Tours organise, à l'occasion du Concours régional et de l'Exposition industrielle qui doivent s'ouvrir, en cette ville, le 28 mai 1884, un grand Concours de Pompes à Incendie, entre toutes les Compagnies et subdivisions de Sapeurs-Pompiers de France.

On peut, dès à présent, demander le règlement du Concours au secrétariat de la Mairie de Tours.

De nombreux prix en argent, couronnes et médailles de toutes sortes, seront décernés aux vainqueurs.

NANTES.

Le *Phare de la Loire* vient de recevoir, de la part des Révérends Pères Capucins de Nantes, une assignation devant le tribunal civil pour violation de domicile. Un des rédacteurs s'était introduit dans la maison le jour de l'expulsion, à la suite des bandes préfectorales.

M. le marquis de Chabrilan, sous-lieutenant au 25^e dragons, avait été puni de trente jours d'arrêts de rigueur le soir même du jour où il avait présenté ses hommages respectueux aux Capucins partant de Nantes pour l'Irlande.

M. le général Farre a trouvé la punition insuffisante et a mis l'honorable officier en non-activité.

Comme le dit l'*Espérance du Peuple*, il est des punitions qui honorent ceux qui en sont l'objet.

RENNES.

Le *Journal de Rennes*, poursuivi sous l'inculpation d'outrages à M. le préfet d'Ille-et-Vilaine, est sorti indemne de cette épreuve. Le tribunal a renvoyé le gérant et l'imprimeur des fins de la plainte, sans dépens.

Les journaux la *Bretagne*, le *Messager du dimanche* et le *Courrier de Rennes*, tous poursuivis par le préfet André à la suite de l'expulsion des Carmes et des Récollets, ont été également acquittés par un jugement fortement motivé.

On va, ces jours-ci, mettre en circulation de nouvelles pièces de cinq et dix centimes, que l'on achève de frapper à la Monnaie de Paris.

Ces pièces portent, à la place de l'ancre et de l'abeille, une corne d'abondance.

La corne d'abondance de la République! Ce ne peut être qu'une ironie. On aurait mieux fait de graver sur ces sous, comme sur toutes les monnaies républicaines, la boîte de Pandore ouverte.

Ceci pour l'instruction des chasseurs:

La Cour d'appel de Paris vient de rendre un arrêt aux termes duquel le fait seul de rechercher le gibier avec un chien, même sans être trouvé porteur d'un fusil ni engin quelconque, constitue un acte de chasse et un délit, si le chasseur est pris en temps prohibé.

BONNE NOUVELLE. — Les pauvres de notre ville peuvent se présenter aux opticiens dont les grands magasins sont situés place de la Bilange. Ils recevront des lunettes gratuites pour les besoins de leur vue.

CONSEILS ET RECETTES.

On n'a jamais les pieds trop chauds en hiver. — Souvenez-vous de mon dicton: le froid aux pieds, c'est le rhume à la poitrine. Or, s'il y a des rhumes qui s'en vont comme ils sont venus, il y en a aussi qui finissent par mettre leur homme en terre. Donc, soignez bien vos pieds: ayez de bons souliers, ayez de bonnes chaussettes de laine, et quand il vous faut faire une longue course par le verglas ou patauger dans la boue glacée, poudrez, si vous pouvez, l'intérieur de vos chaussettes avec quelques pincées de moutarde. La moutarde vous montera peut-être au nez, mais, à coup sûr, le sang vous descendra dans les pieds, et c'est ce qu'il faut. UN VIEUX MÉDECIN.

Faits divers.

Nous lisons dans le *Figaro*:

« Parmi les jeunes personnes qui se présentaient à la préfecture de la Seine aux examens pour le brevet de capacité, figurait une religieuse.

« L'une des meilleures notes qu'on obtient ordinairement est la note 6, la plus mauvaise étant zéro. La religieuse a eu la note 8, presque inconnue à l'Hôtel-de-Ville. A la fin de la séance, tous les examinateurs l'ont félicitée chaleureusement, malgré le républicanisme et la libre-pensée qui doivent présider à tous leurs actes. »

Du 18 au 23 novembre, il a été enregistré au tribunal de commerce à Paris 94

faillites (cinq de plus que la semaine précédente).

On voit que la situation s'améliore!

Le *Conservateur de l'Aisne* annonce qu'un jeune enfant âgé de deux mois et demi a été récemment étouffé, à Soissons, par un chat qui s'était couché sur lui. Avis aux mères de famille!

On écrit de Roubaix au *Courrier du Nord*:

« Un enfant phénomène est né dans une maison de la rue de l'Alma, à Roubaix, et n'a vécu, dit-on, que quelques heures.

» Le nouveau-né avait un double buste, surmonté d'une seule tête, quatre bras et quatre jambes. »

Le docteur Tanner paraît vouloir faire parler de nouveau de sa personne.

Les feuilles américaines publient une lettre adressée par lui au docteur Richardson, et où il offre de recommencer à Londres son jeûne de quarante jours; en même temps il se pose comme champion de l'eau, il porte un défi à tous les partisans du vin, de la bière et des alcools. Il demande qu'on fasse jeûner en même temps que lui des individus du même âge et de même constitution que lui, et qui auront la faculté de s'administrer de ces boissons précitées, tandis que lui s'en tiendra uniquement à l'eau. Il prétend que c'est lui qui endurera le plus longtemps la privation d'aliments.

Voyons, ma petite Jeanne, veux-tu que je te donne pour ta foire le groupe de trois vertus théologiques, en sucre?

La petite Jeanne: — Oh! marraine, j'aimerais mieux... les douze apôtres... mais toujours en sucre!

Simple fleur des champs: — On revient du cimetière. Un voisin soutient de son bras la veuve inconsolable qui chancelle et verse d'abondantes larmes.

— Voyons, ma pauvre femme, il faut se faire une raison... Prenez courage.

La veuve inconsolable: — Mais, voudra-t-il de moi, Courage?

Avis à nos lecteurs.

Nous annonçons la visite du Directeur des Ouvriers opticiens réunis dont les grands magasins sont situés place de la Bilange, lequel se propose de séjourner dans notre ville. Nous allons donc avoir, pendant quelques jours, une installation d'optique riche et grandiose, contenant tous les perfectionnements de la science moderne.

Ce riche établissement d'optique, qui contient plus de 50,000 paires de lunettes et pince-nez pour toutes les vues et un choix immense de baromètres, longues-vues, jumelles, loupes, microscopes en tous genres, est installé, à Saumur, place de la Bilange.

Les opticiens se chargent des réparations en tous genres.

GRANDS MAGASINS

PALAIS

DES MARCHANDS

Prochainement
Grande mise en vente des Soldes

OCCASIONS

EN NOUVEAUTÉS D'HIVER

AVIS IMPORTANT

Nous faisons de très-grands préparatifs pour l'exposition des

JOUETS

LIVRES D'ÉTRENNES

Qui aura lieu prochainement.

**SANTÉ A TOUS
ADULTES ET ENFANTS,**
rendue sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé, dite :
REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, darts, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de

potasse et canéise — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (élément dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineux, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 34 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Léon PEYLET, instituteur à Eygnac (Haute-Vienne).

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit

ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Core N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	7 h. 40 soir.	11 h. 55 matin.		
8 h. 15 —		4 h. 51 —			
11 h. 25 —					
1 h. 17 soir.					
4 h. 55 —					
7 h. 50 —	11 h. 48 —		9 h. 10 soir.		

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.			
8 h. 35 —	5 h. 17 soir.	4 h. 30 soir.			
12 h. 15 soir.	3 h. 50 —	4 h. 38 —			
6 h. 45 —	10 h. 47 —	11 h. 20 —			

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 DÉCEMBRE 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2	85	50	»	Crédit Foncier colonial	430	»	»	C. gén. Transatlantique	610	»	»
3 1/2 amortissable	87	30	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1365	10	»	Canal de Suez	1280	»	»
4 1/2	114	40	»	Obligations foncières 1877	358	50	»	Société autrichienne	612	50	»
5	118	85	»	Obligations communales 1879	462	»	»				
Obligations du Trésor	518	»	»	Obligat. foncières 1879 3/4	464	50	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor nouvelles	522	40	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	735	»	»	Est	386	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	239	»	»	Crédit mobilier	672	50	»	Midi	392	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	507	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	795	»	»	Nord	399	50	»
— 1865, 4 1/2	525	»	»	Est	750	»	»	Orléans	396	»	»
— 1869, 3	402	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1487	50	»	Ouest	394	»	»
— 1871, 3	399	»	»	Midi	1112	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée	394	50	»
— 1875, 4 1/2	510	50	»	Nord	1673	»	»	Paris (Grande-Ceinture)	389	»	»
— 1876, 4 1/2	512	»	»	Orléans	1260	»	»	Paris-Bourbonnais	396	»	»
Banque de France	3740	»	»	Ouest	820	»	»	Canal de Suez	573	»	»
Comptoir d'escompte	980	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1475	»	»				

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures	8 minutes du matin.	3 heures	21 minutes du matin.
6	45 —	9	21 —
8	56 —	9	40 —
1	25 —	12	40 —
3	39 —	4	44 —
7	15 —	10	28 —
10	37 —		

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou en plusieurs lots.

**LA PROPRIÉTÉ
DES ROCHES**

Commune de Saint-Lambert-des-Lévéés, près le bourg.

Consistant en :

MAISON DE MAITRE, neuve, joignant la levée;
MAISON DE FERMIER et bâtiments d'exploitation, au bas de la levée;
Jardins, terres labourables et prés; le tout en plusieurs grandes pièces distinctes, près les maisons. (501)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément,

**MAISON DE MAITRE
AVEC GRAND JARDIN**

Près la levée de Saint-Florent à Saumur, canton du Bois-Brard, près Moc-Baril.

Près ladite maison, VIGNE, sur la levée, à l'angle d'un chemin du Bois-Brard. S'adresser audit notaire. (500)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE

UNE CAVE ET UNE GLACIÈRE

Montée du Château.

Joignant le pensionnat des Dames de la Retraite.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (708)

A CÉDER DE SUITE

POUR CAUSE DE DÉCÈS,

**TRÈS-BON MAGASIN DE ROUBNERIE
MERCERIE, ÉPICERIE**

Situé à Chouzé-sur-Loire (Indre-et-Loire), place de l'Eglise.

Grandes facilités de paiement. S'adresser à M. Vincent JOURNALIN, à Chouzé-sur-Loire. (694)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,

Le dimanche 5 décembre 1880, à midi.

A Saumur, en l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés.

Commune de Neullé.

1^{er} LOT.

Un hectare 92 ares 51 centiares de terre et bois, aux Roches.

2^e LOT.

Un hectare 53 ares 45 centiares de terre et landes, aux Roches.

3^e LOT.

Deux hectares 2 ares 87 centiares de terre, bois et landes, aux Roches.

4^e LOT.

Un hectare 8 ares 75 centiares de landes et sapinières, aux Roches.

5^e LOT.

Vingt-sept ares de terre et vignes, aux Minées.

Commune de Vernantes.

6^e LOT.

Un hectare 65 ares 31 centiares de landes, aux Rocailles.

Commune de Saint-Lambert-des-Lévéés.

7^e LOT.

Un hectare 4 ares 77 centiares de pré, aux Bas-Prés ou Pironnières.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter: 1^{er} à M. CASTILLE, propriétaire à Vivy; 2^e à M. LEGERARD, propriétaire à Saint-Lambert; 3^e ou à M^e MÉHOUS, notaire. (711)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,

A Saumur, en l'étude de M^e MÉHOUS,

Le dimanche 12 décembre 1880, à midi.

UNE MAISON, située à Saumur, rue de Poitiers, n° 56, avec remise, écurie et jardin;

ET UNE AUTRE MAISON, située à Saumur, près Notre-Dame, faubourg de Fenel, n° 1, avec cour, hangar et jardin.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Appartenant à M. et M^{me} Pinteau-Morisseau.

Commune de La Breille.

1^{er} Une maison, située au bourg de La Breille, composée d'un rez-de-chaussée avec grenier au-dessus.

2^e Un hectare 2 ares 80 centiares de terre, lande et vigne, nommés les Riboux.

3^e Trente-neuf ares 70 centiares de lande, nommés la Coulée.

4^e Quinze ares 75 centiares de terre en rangées, nommés la Plaièce.

5^e Dix-neuf ares 90 centiares de terre, appelés la Chesnaye-du-Malais.

6^e Quarante-cinq ares 15 centiares de terre, appelés la Plaièce.

7^e Quatre-vingt-dix-neuf ares 5 centiares de terre et rangées, nommés la Poilevinière.

8^e Soixante-onze ares 50 centiares de pré, situés à la Petite-Breille.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M. CASTILLE, expert à Vivy, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (729)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

VASTE MAISON

PROPRE AU COMMERCE,

Située rue Beaurepaire, n° 9.

S'adresser à M. GAMIGNON, quai de l'Ecole de Cavalerie, n° 6. (720)

A VENDRE

UNE JUMENT BAIE

S'adresser aux demoiselles PEPIN.

A VENDRE

PLANT DE VIGNE ROUGE

ESPÈCE GROLEAU

Dix francs le mille, produisant à deux ans de plantation. Deux hectolitres à l'aré, en plein rapport, exempt de maladie.

S'adresser à M. Yvon père, rue du Roi-René, n° 16, à Saumur. (761)

JOLI PETIT CHEVAL

A VENDRE

S'adresser au garçon d'écurie, hôtel de Londres, Saumur. (761)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

**ADJUDICATION
DE DIVERSES
FOURNITURES**

Pour l'Atelier d'Arçonnerie de Saumur.

Le vendredi 24 décembre 1880, à une heure et demie, à l'Atelier d'Arçonnerie, il sera procédé à l'adjudication, par groupe, sur soumissions timbrées et cachetées, des fournitures ci-après, à faire pendant l'année 1881 :

- 1^{er} GROUPE. — Métaux.
- 2^e GROUPE. — Fers et tôles.
- 3^e GROUPE. — Fil de fer.
- 4^e GROUPE. — Charbons.
- 5^e GROUPE. — Ingrédients divers.
- 6^e GROUPE. — Tissus.
- 7^e GROUPE. — Bois divers.
- 8^e GROUPE. — Cuirs divers.
- 9^e GROUPE. — Accessoires de sellerie.
- 10^e GROUPE. — Objets de quincaillerie et outils.

L'adjudication sera dévolue à ceux des concurrents dont les prix seront le plus au-dessous de ceux adoptés pour limites et déposés sous pli cacheté, sur le bureau, au commencement de la séance.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire, à Saumur, où le public sera admis à en prendre connaissance, et au bureau de l'officier d'administration, comptable de l'Arçonnerie.

Le Sous-Intendant militaire, DAUVERGNE. (768)

A VENDRE

UN PETIT PONEY CORSE

Propre à la selle et à la voiture.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le **Tapioca** de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. THOUVÉ, confiseur, GARBEAU-RATONIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

M^{me} HUTT, professeur d'allemand, nouvellement arrivée de Strasbourg, demande des leçons. — Rue de Bordeaux, 16.

**SOCIÉTÉ ANONYME DU NORD
POUR LA CONSTRUCTION**

De Machines, de Matériels de Chemins de Fer et de Travaux Publics.

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE

Au Capital de 1,000,000 de fr.

Divisée en 2,000 Actions de 500 francs.

Statuts déposés chez M^e Scheicher, notaire à Paris.

VENTE

DE

2,000 Obligations Hypothécaires

Remboursables à 300 francs en 30 années.

Rapportant 15 fr. d'intérêt par AN, payables le 15 avril et le 15 octobre.

Prix d'émission : 250 Francs.

En déduisant le 1^{er} coupon de Fr. 7,50 échu le 15 octobre dernier.

Il reste net à verser 242 fr. 50.

Payables, en souscrivant, contre remise du Titre.

Le revenu de ces Obligations : 15 fr. par AN, représente 6,30 0/0, sans compter la prime de remboursement à 300 francs.

ON SOUSCRIT

A LA CAISSE DE L'UNION FINANCIÈRE

83 bis, rue de Lafayette, à Paris.

Et dans toutes les Maisons de banque du département.

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux.

Traitement gratuit pour les pauvres.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES